

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Présents : MIJAT Martine, LARUE Fabien, MICHAUD Patrick, CHAPONNEAU Émilie, BUCHET Philippe, VALETTE Jean-Louis, RAMILLON Thierry, VIVIANI Marie-Agnès, VIODRIN Jérôme, REBERGUE Sophie.

Excusés : AUCOURT Sylvie (pouvoir à Emilie CHAPONNEAU), REY Nathalie, CHARPILENNE Patrice, LANOE Joël, SARNIN Patricia

Secrétaire de séance : LARUE Fabien

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine MIJAT, Maire. Après lecture de la réunion précédente, le Conseil Municipal a examiné les points suivants :

Madame le Maire informe que suite à des changements dans les restes à réaliser, il convient de repasser une délibération pour l'approbation des comptes administratifs 2017 budget communal et eau et assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de délibérer à nouveau sur l'approbation des comptes administratifs 2017.

Budget Communal :

1/ Approbation du compte administratif 2017

Patrick MICHAUD présente le compte administratif du budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le voter à l'unanimité

2/ Vote des taux des 3 taxes :

Madame le Maire explique que le taux a déjà été augmenté l'année dernière de 2%, si nous n'augmentons pas le taux des 3 taxes, le montant attendu sera de 126 584€. Pour rappel, les taux actuels sont les suivants :

➔ communes : TH : 9.72% / TFB ; 14.79% / TFNB 39.47%.

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie et a validé le reclassement de certaines habitations.

Fabien LARUE fait une brève présentation de la fiscalité locale sur la commune de Mars. Il indique que 58% de la population ne paye pas d'impôts locaux au vu de leurs revenus. (Mars est en dessous de toutes les moyennes).

Le taux d'abattement appliqué est de 15% en faveur des personnes de rang 1 et 2 (délibération du 30 juin 1980) et de 20% pour les rangs 3 et plus. (même délibération)

L'année prochaine, il serait peut être important de revoir ces taux d'abattements.

Madame le Maire propose donc de maintenir pour l'année 2018 les mêmes taux pour les 3 taxes.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, accepte de maintenir pour l'année 2018, les mêmes taux à savoir TH : 9.72% / TFB ; 14.79% / TFNB 39.47%.

3/ Affectation du résultat :

Présentation par Madame le Maire :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	+ 36 626.41 €
Report à nouveau	+ 26 684.37 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+ 63 310.78 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution	+ 2 128.85 €
-------------------	--------------

Restes à réaliser Dépenses :	Restes à réaliser Recettes :	Soldes des restes à réaliser :
35 586.63 €	0.00 €	+ 35 586.63 €

Besoin de financement à la section d'investissement	+ 33 457.78€
---	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'affecter au budget pour 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068	+ 33 457.78 €
---	---------------

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002	+ 29 853.00 €
---	---------------

4/ Vote du Budget Primitif :

Une présentation du Budget Primitif 2018 est faite par Marie Agnes VIVIANI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil adopte le Budget Primitif Communal 2018

Budget Eau et Assainissement :

1/ Approbation du compte administratif 2017

Patrick MICHAUD présente le compte administratif du budget eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de le voter à l'unanimité

2/ Tarif de l'eau et assainissement :

Fabien LARUE présente les chiffres en fonction des futurs travaux.

Au vu des nouvelles normes, de nombreux travaux sont à effectuer. Le devis établi par le cabinet d'étude ICA Environnement indique un montant total des travaux de 1 087 252.80€. Le total des recettes (en conservant le même prix de l'eau) s'élèverait à 501 696.25€ ce qui nous amène à un reste à charge de 585 556.55€. Le prix de l'abonnement actuel est de 45€ et le prix de l'eau au m³

de 1.30€. Afin de pouvoir payer tout ces travaux, il faut que nous augmentions aussi bien le prix de l'abonnement (qui ne doit pas excéder 30% du prix) que le prix de l'eau au m3.

Il propose alors différentes simulation de prix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de l'abonnement à 75€ et le prix de l'eau à 2.30€/m3 à partir du 1^{er} janvier 2018.

3/ Affectation du résultat :

Présentation par Madame le Maire :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2017	- 1 800.06 €
Report à nouveau	+ 20 115.78 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	+ 18 315.72

Section d'Investissement

Solde d'exécution	+ 42 256.94 €
-------------------	---------------

Restes à réaliser Dépenses :	Restes à réaliser Recettes :	Soldes des restes à réaliser :
+ 22 912.00 €	0.00€	+ 22 912.00€

Besoin de financement à la section d'investissement	+ 0.00 €
---	----------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour 2018 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068	0.00 €
---	--------

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002	+ 18 315.72 €
---	---------------

4/ Vote du Budget Primitif :

Une présentation du Budget Primitif 2018 est faite par Patrick MICHAUD.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil adopte le Budget Primitif Eau et Assainissement 2018

5/ Délibération indemnités élus

Ordre du jour reporté.

Pas de délibération prise à cette séance.

6/ Compétence éclairage public avec le SIEL

Madame le Maire explique qu'avec le nouveau budget, et tous les changements communaux, nous n'avons pas pris suffisamment de temps pour comparer cette nouvelle convention avec la précédente. La présentation des tarifs est complètement différente. Sachant que nous avons jusqu'au 30 avril pour délibérer, je vous propose de reporter ce point du jour également.

Pas de délibération prise à cette séance.

7/ Point sur les travaux et remplacement d'une armoire frigorifique du commerce

Avec la reprise de l'épicerie, nous nous sommes rendu compte que l'armoire frigorifique fuyait depuis longtemps, il convient donc de la changer avant la réouverture du commerce.

3 devis ont été demandés. Nous allons entreprendre une négociation avec l'entreprise MOREL.

2 possibilités s'offrent à nous en terme technique :

- 1 système tropicalisation (moteur en dessous), avec ce système il ne faut pas dépasser 30°C dans la pièce sinon la durée de vie est réduite et au vu des périodes caniculaires de plus en plus présentes, ce système n'est pas conseillé.
- 1 groupe à distance à mettre dans la cave qui n'engendrera pas les problèmes cités précédemment.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décide d'approuver cet achat avec le groupe à distance.

8/ Bail commercial SARL Le P'tit Marsu

Madame le Maire rappelle qu'une délibération approuvant un bail de location-gérance avait été approuvée par délibération 2018-08 du 14 février 2018.

Suite aux conseils pris auprès d'un cabinet d'avocat par l'intermédiaire de l'AMF, il convient de modifier les termes du bail afin de délibérer sur un bail commercial en lieu et place du bail de location-gérance.

Afin de garantir la légalité de la délibération du conseil municipal, Monsieur MICHAUD et Monsieur LARUE, en tant que « conseillers intéressés » décident de ne pas prendre part au vote et s'abstiennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve ce changement des termes du bail.

9/ Questions diverses

- Adressages :

Tout est prêt, il reste à préparer la commande des panneaux en accord avec les communes de Maizilly et Briennon. Celle-ci se fera auprès de « Krômm groupe ».

- Restructuration bâtiments communaux :

Suite à la visite du sous préfet ce matin, celui-ci nous a confirmé qu'une subvention de minimum 100 000€ nous serait accordé pour la restructuration de la mairie et de l'école.

- Ecole :

Le mouvement de vendredi s'est très bien passé. En revanche, nous avons reçu un courrier de l'inspection académique indiquant que la présence de parents d'élèves dans une école en dehors des horaires d'entrée et de sortie des enfants était inadéquate et qu'en plus de perturber les enfants, nous avons fait courir un risque aux adultes et aux enfants présents dans l'école... Une réponse leur sera faite prochainement.

- **Diagnostic réseau d'assainissement collectif à envisager**

Suite à la visite de la station d'épuration par M. TIXIER Raphael, les retours sont les suivants :
Très bon entretien, les talus sont bien entretenus. Bon fonctionnement de la station, le prélèvement réalisé lors de la visite montre un rejet de bonne qualité.

Le prochain conseil aura lieu le 26 avril 2018 à **20h00**